

Décembre 2008

n° 105

IREST

Votre porte d'entrée dans le monde des Technologies de l'Information et de la Communication

Les télécoms à l'écart de la tourmente ?

Éditorial

Quelles répercussions pour le secteur des Télécoms et des TIC, des tempêtes sur la finance mondiale, et de celles annoncées par tous les oracles dans « l'économie réelle » ?

A vrai dire peu de chose ! A lire les gazettes boursières, les actions des opérateurs de télécommunications seraient des refuges pour investisseurs. Achetez du France Telecom ou du Vivendi : votre portefeuille boursier en sera protégé ! Ceci en raison de l'imposant dividende versé chaque année aux fidèles actionnaires, lesquels avaient, il vrai, déjà bien souffert avec les valeurs TIC lors de l'éclatement de la bulle au tournant du millénaire...

Pour les autres, c'est « business as usual ». Des nouvelles plutôt positives - comme celles de certaines grandes valeurs TIC américaines telles IBM, Oracle ou HP. Des annonces positives de résultats trimestriels font que la perte se limite à un gros quart de leur capitalisation, quand, dans le même temps, Nasdaq ou CAC 40 chutaient de près de la moitié. Ces nouvelles sont même immédiatement montées en épingle par des Analystes en mal d'espoir, pour démontrer que, finalement, l'activité économique serait moins touchée que prévu...

Bref, dans la valse des milliards, beaucoup sont promis aux banquiers à travers la planète

et principalement occidentaux. Certains fabricants d'automobiles aux Etats-Unis ou en Allemagne en profitent pour tendre la sébile. Ils rencontrent une oreille attentive... La « bagnole » est universellement sacrée. La perspective de voir des entreprises avec plusieurs centaines de milliers d'emplois mettre la clef sous la porte glace d'effroi n'importe quel dirigeant politique !

Dans l'hexagone, dans le vacarme ambiant, l'annonce retardée du plan France-Numérique 2012 passe très largement inaperçue. Un secrétaire d'Etat est commis pour remplacer un Président dont l'énergie légendaire est absorbée par ladite crise financière. Plutôt emprunté par tant d'honneur, une longue liste est détaillée.

L'attention médiatique portée à cet Excellence sera, sur ce sujet, des plus limitée. Plusieurs fois échaudée par le passé, dubitatif sur les moyens engagés, la profession semble demander à voir les premières réalisations concrètes...

Quid dans les plans massifs de soutien à l'économie promis ou annoncés, y compris par la Chine, la Commission Européenne, le Royaume Uni ou la France ? Rien pour les télécoms ou les TIC !

Est-ce à dire que ce secteur coulerait des jours heureux et bénéficierait d'un anticyclone protecteur ? Peut être ! Si les gens



1 EDITORIAL

→ Les télécoms à l'écart de la tourmente ?

2-14-16 QUESTIONS

- Le 12
- L'évolution énergétique des centres de données
- A propos de ICIN : où va l'intelligence dans les réseaux

2 INFORMATION

→ Prix de la CNIL

3-9 RÉUNION-DÉBAT

- L'industrie musicale face à l'économie numérique
- Le dividende numérique

8-18 ECHOS

- Le Prix des Mots d'Or des Télécoms
- E-Démocratie

12 POINT DE VUE

→ Le plan numérique France 2012

13 BONNES FEUILLES

- L'aventure du téléphone une exception française
- Le village numérique mondial de D. Lombard

19-20 VIE de l'IREST

- Site Internet de l'IREST
- Prix de l'IREST (appel à candidature)
- Prochaines réunions-débats

renoncent à leurs achats de voitures pour se déplacer et repoussent leurs projets immobiliers à plus tard, on suppose qu'ils vont continuer à téléphoner et qu'ils passeront plus de temps avec leur internet...

Doit-on tirer le rideau ? Peut-on considérer que ce secteur a connu son big-bang avec les grandes dérégulations des années 90, l'accident de la bulle internet du début des années 2000 et des efforts de rationalisation massifs depuis ? Doit-on penser, qu'ayant la chance de traverser à ce jour la crise, moins secoués que d'autres, il serait malséant de se plaindre ?

Ce serait vite oublier que des enjeux majeurs restent en suspens. Simplement deux sujets :

- le déploiement du très haut débit dans de nombreux pays reste en panne faute de capitaux et d'une Régulation ad-hoc. Ne serait-ce pas un moyen de relance économique permettant de dynamiser l'Économie tout entière ?

- Les défis posés par nouveaux acteurs Indiens ou Chinois des TIC restent entiers. Quelle(s) réponse(s) des pays dits développés face au risque demain d'être « sorti » de ces secteurs comme hier celui du textile ou du jouet ?... La menace se précise de jour en jour dans l'indifférence générale.

Bref, dans la refondation de la finance et des gouvernances économiques que les grands dirigeants mondiaux tentent de mettre en œuvre, ces derniers auraient tout à gagner, comme l'une des parades à la crise, à se pencher sur les TIC, avec une vision, de l'ambition et des moyens !

Alain Viallix ■



Du 12 au 118712, 118008, 118218, 118007, 118818, 118000, 118N'ImporteQuoiPourVoir, etc., etc.



Le numéro du renseignement téléphonique, service non récurrent, est difficile à mémoriser. Le « 12 » : court, c'est facile.

Comme « 16 » (province) et « 19 » (international). Défunts. Ou 15 et 18 pour les urgences (hem ... 112 ? 115 ?). Depuis avril 2006, 6 chiffres pour le prix de 2 : c'est plus casse-tête (le numéro des renseignements pour le numéro des renseignements, c'est le combien ? aïe ...).

Le renseignement téléphonique « pur » est peu rentable, de coût prépondérant en main d'œuvre. Coût considérablement réduit depuis l'opératrice branchant Maigret avec sa PJ Réduit par progrès technique. Qui peut l'être encore, mais par le personnel : téléphoner de l'autre bout du monde, facile (voire en « discussion 100% machine » ?)

Économies par délocalisation, frais de concurrence (publicité, procès, ...), données personnelles diffusées plus largement, services à valeur ajoutée complexifiés donc plus chers in fine, ... Aussi : rechercher et composer un numéro inconnu, cela coûte en temps et service - ce qui ne sera jamais mesuré, puisque payé en invisible par le consommateur. Qui a mesuré le coût (inutile) de 10 chiffres en local au lieu de 8 ?

La Concurrence imposait la fin du 12 ? Certes. Plus cher, moins efficace, plus complexe. Même le dernier Renseignement à tarif encadré : le confidentiel 118711. Un comparatif ? Illisible : regardez <http://www.allo118.com/comparateur-tarifs-numeros-118/>

Résultat, après deux ans de mise en œuvre : 40% en moins d'appels. Sans surprise : le service est moins rendu, même plus du tout pour certains (âgés, pauvres, ...). Bienvenue dans un monde d'efficacité.

[Tiens la prochaine fois, on pourrait parler des pages jaunes qui plantent mon (récent) Firefox. Désormais, c'est : « pour chercher une adresse ?... consultez l'annuaire dans une Poste ! » S'il y en a encore, des annuaires dans les postes. Faudra que je vérifie.]

François Bélorgey ■

Information

Prix de thèse Informatique et Libertés de la CNIL

La CNIL remettra à partir de l'année prochaine un prix de thèse qui sera récompensé de 7 000 euros. L'objectif de la Commission Informatique et Libertés est d'encourager les recherches et études sur les nouveaux enjeux de société provoqués par l'avènement du tout numérique. Ce prix s'adresse en priorité aux doctorants de 3^e cycle en sciences humaines-droit-histoire-sciences politiques-sociologie et économie, auteurs de travaux sur la protection des données personnelles ayant obtenu la mention « Très honorable », et soutenue entre le 1^{er} janvier 2006 et 31 décembre 2008.

Jeudi 13 mars 2008
Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications - Paris

Animateur :

Jean Pierre Chamoux

Intervenant :

Rémi Douine

Chercheur à l'ENST

L'industrie musicale face à l'économie numérique

3

Préambule

La malchance a voulu que cette réunion-débat soit victime de circonstances empêchant la présence à la tribune des personnalités programmées. C'est donc à l'issue d'une seule intervention que s'est déroulé un échange avec la salle, malgré tout hautement instructif, car ciblé sur ce qui préoccupe encore aujourd'hui le monde audiovisuel : *la consommation musicale à partir d'internet*. Car, dans le cadre d'un doctorat réalisé au sein du Département Sciences Economiques et Sociales de Télécom-Paris et avec le soutien de France Telecom R&D, Rémi Douine a réussi à décortiquer le jeu des relations entre les opérateurs télécoms et les artistes dans le contexte de crise de l'industrie du disque.

La création d'audience

Pour Rémi Douine, c'est à l'occasion des campagnes électorales qu'on a vu émerger des réseaux de création



▲ Jean Pierre Chamoux



▲ Rémi Douine

Jeudi 16 octobre 2008

Ecole Nationale Supérieure
des Télécommunications - Paris

Animateur :

Jean-Pierre Bienaimé

Intervenants :

François Rancy

directeur général de l'Agence
Nationale des Fréquences
(ANFR)

Bruno Retailleau

sénateur de la Vendée,
président de la Commission
parlementaire du dividende
numérique

Gabrielle Gauthey

membre du collège de
l'Autorité de Régulation des
Communications Electroniques
et Postales (ARCEP)

Philip Rutnam

Senior Partner,
membre du Board de l'Ofcom
(Grande-Bretagne)

Michel Azibert

directeur général délégué de
Télédiffusion de France (TDF)

Emmanuel Forest

Vice-Président,
directeur général délégué
de Bouygues Télécom

Compte rendu :

Henri Bessière

Dividende numérique

Après une brève introduction par Jean-Jacques Damlamian, président de l'Irest, qui parle de « sujet historique » alors que la présentation, à l'Elysée, du « Plan numérique 2012 » - qui doit notamment trancher la question de l'affectation du dividende numérique - vient d'être repoussée d'une semaine. JJD donne alors la parole à Jean-Pierre Bienaimé, membre du conseil de l'Irest, président de l'UMTS Forum et animateur de la table-ronde, qui présente les cinq conférenciers qui vont se succéder :

François Rancy

Après un bref rappel historique sur la question du dividende numérique (calendrier, planification et harmonisation internationale dans le cadre du passage à la TV numérique terrestre, impact sur les ressources spectrales rendues disponibles, résultat de la CMR-07, principales étapes du basculement vers le tout numérique), François Rancy insiste sur le fait que cette « affaire de grande importance se décide au plus

haut niveau de l'Etat » après une large concertation organisée depuis 2006 sous l'égide du « Comité stratégique pour le numérique » (CSN), dont le président délégué est Jean-Michel Hubert, et plus récemment sous la responsabilité du secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du développement de l'économie numérique. Après avoir rappelé que c'est la « meilleure efficacité spectrale du numérique » qui est à l'origine de ces débats, François Rancy rappelle que



▲ La tribune

de gauche à droite : François Rancy, Bruno Retailleau, Gabrielle Gauthey, Philip Rutnam, Michel Azibert, Emmanuel Forest